

Etudes générales

AHMED HENNI[*]

Le procès d'usage

La tradition, bien établie, considère les marchandises du double point de vue de leurs caractéristiques matérielles (leur valeur d'usage) et de leur valeur dans l'échange. Un procès de travail permet la création de ces marchandises ; il est accompagné d'un procès de valorisation qui s'achève dans l'échange (la réalisation de la marchandise).

Cette conception de la valorisation par un achèvement dans l'échange est restrictive et incomplète. Le procès de valorisation ne se limite pas à un procès de travail et un procès d'échange. Il se poursuit et s'achève dans ce que nous appelons un **procès d'usage**. Autrement dit, la réalisation dans l'échange n'assure pas complètement la valorisation. Elle ne constitue pas le terme du cycle mais seulement une étape. C'est le procès d'usage qui clôt le cycle de valorisation.

Pour être échangée et accomplir la valorisation, la marchandise doit, d'après la tradition, être matière disposant de caractéristiques propres à lui conférer un usage. Ces caractéristiques matérielles lui donnent une «valeur d'usage» propre à assurer la satisfaction d'un «besoin» ; disons mieux : un usage. La force de travail travaille. L'électricité éclaire. La pomme se mange.

Tout le monde peut utiliser une «valeur d'usage». Les êtres sont supposés être égaux devant la valeur d'usage. Son usage est une possibilité de chaque être. L'échange, par contre, n'est pas, nous dit-on, une dimension naturelle de l'être. Il n'est pas une possibilité de chaque être. Les êtres ne sont donc pas égaux dans l'échange. Tout le monde peut manger une pomme mais tout le monde ne peut pas acheter une pomme.

Nous allons montrer que l'échange n'est qu'un des facteurs des inégalités et hiérarchies. Le procès d'usage permet de trouver des inégalités et hiérarchies qui ne proviennent pas de l'échange mais de l'usage en tant que tel.

La notion de procès d'usage comme terme de la valorisation apparaît nettement dans l'analyse du cycle de certains produits nouveaux, les produits de l'électronique en particulier.

Un appareil de télévision, par exemple, n'a aucune valeur sans images et ce, quelle que soit la quantité de matière ou de travail contenue dedans. La valorisation ne se suffit pas ici d'un procès de travail et d'un procès d'échange. La valorisation d'une pomme se clôt par son échange. Ici, c'est seulement une fois le procès de travail accompli, une fois l'échange réalisé, que commence un troisième procès : le procès d'usage où se poursuit et s'achève la valorisation de la marchandise et où commence une nouvelle valorisation. En mangeant une pomme, on ne valorise aucun capital. La valorisation s'est achevée avant, dans l'échange. En regardant son téléviseur, on participe à l'achèvement de la valorisation du téléviseur-matière et à l'accomplissement d'une nouvelle valorisation liée à l'usage d'images.

La conception économique de la valorisation est restée jusqu'ici rattachée à l'ère de l'acier. On peut caractériser cette conception et cette ère par les éléments suivants :

1. Le procès de valorisation se clôt dans l'échange. Une fois la matière vendue – réalisée –, le cycle reprend à l'identique. L'acte d'usage ne contribue pas à la valorisation du produit. Seules ses caractéristiques matérielles importent, non la manière d'en user. L'usage, en lui-même, n'est pas valorisant.

2. Il y a égalité des êtres devant les caractéristiques matérielles des produits. Tout le monde peut consommer les mêmes produits. La situation sociale n'entrave donc pas la réalisation. Celle-ci n'est pas liée aux possibilités d'usage mais d'échange, au revenu non à l'être (O.S. ou bourgeois).

3. La transformation des gens en O.S. n'entrave donc pas la valorisation. D'où émiettement progressif du travail. Pour faire et consommer de l'acier, on n'a pas besoin de gens qualifiés.

Cette conception est caduque et cette ère close.

On observe aujourd'hui que :

1. Le procès de valorisation ne se suffit pas d'une réalisation de la marchandise dans l'échange. Il s'achève dans un procès d'usage. Le manque de valorisation dans le procès d'usage peut compromettre et le procès d'échange et le procès de travail. L'acte d'usage est plus important que la «valeur d'usage».

2. Les êtres ne sont pas égaux dans l'acte d'usage même s'ils le sont devant les caractéristiques matérielles des produits – leur valeur d'usage.

Si tout le monde peut manger une pomme, tout le monde ne peut pas la manger de la même façon. A revenu égal, certains la croquent, d'autres en font une compote.

Cette inégalité dans l'usage devient aveuglante pour certains produits nouveaux, les biens électroniques en particulier. Il y a des hiérarchies dans l'usage induites – non par le revenu et l'échange, comme l'ère

de l'acier – mais par l'usage lui-même. Un téléviseur peut s'utiliser comme meuble mais aussi comme récepteur d'images lorsqu'elles existent. Et tout le monde ne regarde pas les images de la même façon.

3. Cette inégalité dans la consommation, cette existence d'un procès d'usage va à l'encontre d'une uniformisation-standardisation par le bas. Le procès d'usage exige une différenciation qui se traduit par un regain de qualification dans le procès de travail lui-même. Un analphabète peut consommer et produire de l'acier mais il ne sert à rien devant une console...

La possibilité pour le téléviseur, par exemple, de s'accomplir comme support de valorisation ne tient pas à une quantité de travail incluse en lui mais à l'existence d'images, à l'existence d'un véritable **procès d'usage**. Et celui-ci suppose deux choses :

1. L'existence d'une culture.
2. L'existence d'une valorisation dans l'usage, au-delà de la fabrication et de l'échange de l'appareil.

Le développement de l'industrie électronique montre les nouveaux liens qui apparaissent entre accumulation et usage. Ceci n'est certainement pas propre à cette industrie et existait bien avant. L'électronique le met, cependant, en évidence d'une manière très nette. Outre les caractéristiques matérielles des produits qui les rendent utiles, outre l'échange de ces produits, l'acte et procès de leur usage conditionnent leur développement.

Dans le cas de l'électronique, ce développement dépend de l'existence de programmes (logiciels, sons et images), dérivés d'une activité culturelle et conditionnant la valorisation. Pas de scénaristes, pas de films. Pas de chanteurs ou musiciens, pas de disques. Pas de logiciels, pas d'informatique.

Le programme n'est pas un bien complémentaire qui, une fois acheté, complète le produit et met fin à la valorisation. Si l'achat d'une serrure met fin à la réalisation-valorisation d'une porte, le programme, au contraire, se renouvelle et se différencie continuellement, alimentant un **procès d'usage**, source d'une valorisation constamment inachevée. Le téléviseur est continuellement alimenté en images différentes, le calculateur de logiciels, la radio de sons, etc... La valorisation du capital ne s'arrête pas avec l'échange mais se poursuit dans l'usage.

Le procès d'usage n'est évidemment pas apparu, en tant que support de valorisation, avec l'électronique. Nous pouvons très sérieusement envisager une nouvelle approche d'une certaine forme de rente foncière par l'intermédiaire de cette notion. Il y a procès d'usage quand une valorisation naît, non pas de la production ou de l'échange seulement, mais se poursuit dans l'usage. Les administrations du téléphone appliquent depuis longtemps ce principe de valorisation.

L'industrie de l'automobile a suscité un procès d'usage de grande ampleur.

Cependant, il existe une firme qui, à notre connaissance, a utilisé systématiquement le procès d'usage comme support de valorisation. Quand apparurent les premiers calculateurs, la firme I.B.M. a très bien vu que la valorisation ne s'arrêtait pas à la fabrication et l'échange. Ce constructeur a très longtemps valorisé son capital par une maîtrise du procès d'usage de ses matériels.

Si cette firme donne l'exemple d'une maîtrise complète du cycle entier de valorisation, d'autres entreprises ont, depuis toujours, tenté de l'opérer par le biais d'une diversification visant à accaparer la production et les marchés liés au procès d'usage (un exemple parmi d'autres concerne les industries de l'agro-alimentaire qui investissent dans la fabrication de plats cuisinés ou des industries électromécaniques qui tentent de se valoriser dans l'usage des aliments par le biais de grilles-pain et autres accessoires).

Cependant, avec l'électronique, la question du procès d'usage et de la valorisation dans l'usage devient d'une clarté saisissante. En effet, le défi majeur de l'électronique ne réside pas seulement dans les caractéristiques matérielles des objets qu'elle fabrique et vend, mais surtout dans le contenu culturel de ces objets (images, sons et logiciels) qui donne naissance à un véritable procès dans l'usage et pousse les limites de la valorisation. L'objet n'est plus une quantité de matière et de travail mais un support matériel préalable à une valorisation plus poussée par le biais de l'usage.

On assiste alors à un passage de l'ère de la valorisation-matière, ère de la valeur-substance et quantité, ère de l'acier et de la canonnière, à l'ère de la matière-support, matière-prétexte d'une valorisation exploitant l'usage dans tout ce qu'il a de culturel et superstructurel (âge du contrôle des réseaux et des programmes).

Le procès d'usage se caractérise par :

1. Un savoir-faire dans l'usage.
2. Une reproduction continue de l'usage.

Il se différencie des autres procès car il s'opère après la destination définitive du produit et ne vise pas un échange.

Du point de vue de l'utilisateur, son acte d'usage n'est pas producteur à destination d'un marché, ne crée pas de valeur, au sens traditionnel. Il ne peut donc s'assimiler à l'utilisation de biens durables (le réfrigérateur permet de conserver la valeur, la machine à laver lave, l'automobile transporte). Quand je regarde la télévision, je ne m'implique pas dans une conservation ou création de valeur. Lors de sa consommation, le défilement d'images ne crée ou ne conserve aucune valeur (sauf quand on l'admet comme composante d'une valeur d'une force de travail...). Il y a pur procès d'usage. Cependant,

ce procès permet une valorisation de capital dans l'usage et pas seulement lors de la fabrication et l'échange du produit.

Ce procès d'usage devient aujourd'hui un meilleur moyen de valorisation que la fabrication ou l'échange des produits. Les besoins de l'électronique en programmes (images, sons, logiciels) sont tels que l'offre de programmes en est devenue un moyen de valorisation meilleur que la fabrication de matières. La production qui alimente le procès d'usage est devenue celle qui valorise le mieux le capital. Ce qui n'était pas le cas dans l'ère de l'acier et la valeur-matière. Dans celle-ci, l'usage du produit était davantage une destruction immédiate ou différée de l'objet qu'un procès exigeant un savoir-faire et une continuelle reproduction. Dans le procès d'usage, le produit doit, au contraire, être conservé. Sa destruction ferait disparaître toute valorisation dans l'usage. Plus la destruction d'acier est rapide, plus la rotation de capital s'accélère. Ici, au contraire, on a intérêt à ce que l'utilisateur maintienne un procès d'usage continu sans détruire la matière. Un téléphone en panne et ce sont autant de communications en moins. C'est dans sa consommation – non productive – que se valorise le matériel dans le procès d'usage.

Une vidéo-cassette rapporte davantage aux propriétaires des divers droits culturels qu'à son fabricant. Le directeur de Parafrance déclarait récemment : «L'industrie des programmes est plus riche d'avenir que la machine-outil ou le papier-carton (...). Etre propriétaire de droits sur un film, c'est posséder un capital que les nouveaux réseaux de diffusion ne tarderont pas à rentabiliser» (**Le Monde**, 9/7/83). On pourrait dire à peu près la même chose de la création culturelle et intellectuelle en général (images, sons, logiciels). On estime à l'heure actuelle que le tiers des revenus de l'industrie de la télévision revient aux producteurs de programmes. Le capital serait moins en quête d'ouvriers que d'auteurs et de consommateurs aptes à prolonger le procès d'usage. Réduire le temps d'usine (la valeur-matière) et accroître la valorisation dans le procès d'usage – former donc les gens en conséquence – et, à la limite, faire du procès d'usage un procès de travail (travail à domicile sur des consoles).

Ce nouveau type de valorisation engendre de nouveaux conflits d'intérêts dans la sphère du capital mais également de nouvelles structurations aussi bien dans la production que dans l'organisation du travail ou dans les cycles de valorisation. En électronique, la diversification vise essentiellement le procès d'usage. Voici **Matra** (électronique militaire) qui rachète **Hachette** (produits culturels) en 1980. Voici **Coca-Cola** qui rachète **Columbia Films**. A.T.T. et I.B.M. se lancent dans l'aventure du satellite de télédiffusion, dans celle des réseaux câblés, etc... **Getty Oit** et **American Express** s'associent avec les compagnies de cinéma. Et bien d'autres exemples !

Le procès d'usage attire de plus en plus le capital en suscitant un volume d'affaires de plus en plus important. En 1982, les revenus des télévisions payantes américaines ont atteint 2,4 milliards de dollars, alors que le chiffre d'affaires des productions d'appareils (consoles d'ordinateurs comprises) n'atteignait que 5 milliards. Or, la télévision

payante n'est qu'une des formes de valorisation dans le procès d'usage.

Ce développement dépend étroitement de la capacité d'offre en produits culturels (images, sons) et intellectuels (logiciels), elle-même soutenue par des moyens financiers adéquats. On assiste alors à l'émergence d'un nouveau type de capital, associant banque, industrie et moyens intellectuels, et se valorisant principalement dans le procès d'usage. Nous pourrions le désigner par **capital médiatique**, ou en terme générique **capital usagiel**.

Ce type de capital se constitue autour de l'exploitation de la création culturelle et scientifique en en faisant une source de «rente». La compétition se situe autour des réserves d'oeuvres et d'auteurs aussi bien dans le domaine des logiciels que des données ou ceux de la fiction picturale et sonore. Ces réserves sont de véritables «gisements» exploités comme des mines. Des rentes apparaissent ainsi au bénéfice des propriétaires de droits sur les logiciels, données, images et sons, et, plus généralement d'oeuvres scientifiques, littéraires ou artistiques.

On peut en conclure :

1. Que le procès d'usage appelle à la constitution d'un nouveau type de capital, mieux approprié à la valorisation induite par ce procès.
2. Que des rentes d'un type nouveau apparaissent, liées à la propriété de créations intellectuelles.
3. Que l'approfondissement de la valorisation du capital par le biais du procès d'usage implique une réduction des ressources consacrées aux autres modes de valorisation, d'où restructuration du capital social et réorientation-requalification du travail.

Le procès d'usage appelle un savoir-faire de la part de l'usager consommateur. Il survient alors une discrimination dans l'usage et des inégalités dans la consommation du même produit, liées non au revenu mais à la possibilité de l'être du consommateur.

Reprenons l'exemple de la télévision. Les usagers sont inégaux aussi bien devant la capacité d'absorption quantitative des images que devant leur qualité. Ici, il y a plusieurs chaînes et plusieurs programmes. Là, une seule chaîne. Dans ce cas, il apparaît une inégalité et une hiérarchie induites par le procès d'usage (exemple d'une division entre la sphère occidentale et le reste du monde).

Tel usager dispose de plus de temps qu'un autre pour regarder la télévision. Un troisième est tout à fait iconoclaste. Dans ce cas, il y a une inégalité sociale pouvant être induite soit par la répartition soit par la constitution culturelle ou idéologique de l'être.

Pendant que tel usager regarde un film de série Z, un autre regarde une émission de haut niveau.

Ces divisions dans l'usage, internationale, sociale et culturelle vont s'approfondir avec l'usage des réseaux câblés et le contenu de

l'usage (banques de données, etc...). Outre que l'usage va exiger un savoir-faire, sinon un savoir de base, les buts et les modalités de cet usage vont différer d'un individu à un autre, d'un groupe social à un autre et d'un pays à un autre. Comme il y a trente six façons de manger une pomme, et ce, quel que soit le revenu, il y a mille et une façons d'user des produits électroniques et qui ne dépendent pas toutes du niveau du revenu.

L'usage d'un terminal, d'un système vidéo ou d'une chaîne acoustique, outre qu'il exige un minimum de savoir-faire, ne s'opère ni de la même façon ni en fonction des mêmes objectifs. Il n'y a pas, comme semblait le montrer l'ère de l'acier, neutralité de l'usage et égalité dans l'usage.

Le procès d'usage met en oeuvre la subjectivité du consommateur. L'ère de l'acier semblait s'appuyer sur la seule subjectivité physiologique du consommateur, sur une subjectivité limitée – le salaire chez les classiques est lié à cette subjectivité physiologique. La notion de subsistance, et même celle de «besoin», disparaissent quand il y a procès d'usage. La demande n'est plus une demande de subsistances ou de satisfaction de «besoins» mais une demande **d'usage** des produits. Il convient alors de parler d'**usages**, non de «besoins». On achète pour l'usage.

L'exercice de cette subjectivité – totale – du consommateur dans le cadre du procès d'usage – comme on ne cuisine pas de la même façon, on n'écoute pas la même musique et on n'utilise pas les mêmes programmes et logiciels – implique le dépassement d'une valorisation liée à la seule fabrication de matières.

L'exercice de cette subjectivité permet de se mettre en relation avec d'autres subjectivités ; celles des réalisateurs de programmes, par exemple. Pas seulement donc avec la subjectivité de ceux qui ont assuré la fabrication des supports matériels de valorisation ; les ouvriers, par exemple. Dans l'ère de l'acier, par contre, il semblait que le rapport des subjectivités s'arrêtait à celle des fabricants de matériel ; les ouvriers.

Le rapport de la subjectivité du consommateur à celle du réalisateur de programme n'a lieu que dans le cadre du procès d'usage. Il n'existe pas lors de la fabrication ou de l'échange du produit matériel.

Nous pouvons alors détecter de nouvelles formes de domination d'une subjectivité sur une autre et donc de nouvelles inégalités. L'inégalité ne procède plus uniquement de l'exercice des subjectivités sur la matière – la richesse correspondant à une quantité de matière sur laquelle s'est exercée une subjectivité – mais également de l'exercice des subjectivités dans le procès d'usage.

Ainsi, l'inégalité Occident-reste du monde peut ne plus reposer sur une quantité de matière disponible, mais sur la nature des subjectivités mises en oeuvre dans le procès d'usage. Dans beaucoup de pays, ce procès d'usage ne peut être alimenté par une

subjectivité locale. Il faut importer des programmes (logiciels, images, sons) et mettre en relation une subjectivité extérieure avec la subjectivité locale. Une telle situation se traduit inmanquablement par la domination de la subjectivité extérieure sur la subjectivité locale. Ceci veut dire que dans ces pays, on ne réalise pas complètement la valorisation des produits. On peut fabriquer des téléviseurs mais importer des programmes. Faute d'avoir reconnu l'importance ou l'existence d'un procès d'usage, on ne «boucle» pas la valorisation. Le cycle local de valorisation est amputé de sa partie «usage».

En ignorant que le cycle complet de valorisation inclut un procès d'usage, on se contente d'une fabrication matérielle – attitude dont le présupposé reste la valeur-matière liée à l'ère de l'acier – et, de ce fait, on offre à un autre capital – souvent extérieur – de se valoriser dans le procès d'usage.

Fabriquer des téléviseurs sans programmes, c'est ouvrir un débouché au capital extérieur. Ceci nous montre nettement que le procès d'usage est un vrai procès de valorisation.

Pour ne pas avoir saisi cette dimension et pour s'être appuyés sur une conception substantiviste de la valeur – la valeur-acier du 19ème siècle –, certains pays ont tenté de maximiser la quantité de matière produite, la valorisation par un procès de fabrication matérielle, tout en minimisant la valorisation liée à l'usage. Voulant échapper à la dépendance par la production d'une richesse-matière, ils y retombent par le biais du procès d'usage.

Une telle dépendance liée au procès d'usage se caractérise par sa reproduction continue. Dans les conceptions liées à la valeur-acier, la dépendance disparaît lorsqu'on se donne les moyens de la fabrication matérielle. Rien de tel dans la dépendance liée au procès d'usage. On peut toujours disposer des moyens matériels pour fabriquer un film, mais ceci n'implique pas qu'on puisse en réaliser un (faute de scénariste par exemple ou d'acteurs). De plus, dans une conception de la valeur-acier, même lorsqu'on ne peut assurer la fabrication matérielle, on y pallie par une seule acquisition définitive en attendant de lancer sa propre fabrication. On importe une fois du sucre et c'est terminé. Ici, rien de tel. On ne peut importer un seul film et le repasser tous les jours.

Plus généralement, il apparaît un conflit et une compétition dans la valorisation entre les formes traditionnelles de capital et le capital qui se valorise dans le procès d'usage. Le procès d'usage permet de valoriser plusieurs fois le même produit – on peut repasser plusieurs fois le même programme –, alors que la valorisation-acier n'admet qu'un seul cycle de valorisation qui se clôt par la destruction définitive du produit (le sucre a été mangé). De plus, si le même usager peut absorber plusieurs fois de grandes quantités d'images ou de sons, sa capacité d'absorption de sucre est limitée.

Cette reproduction continue de l'usage permet donc un nouveau type de valorisation, de type minier, différent d'une valorisation purement matérielle liée à une valeur-matière.

Procès d'usage et crise

Dans les pays où la notion de procès d'usage est absente, celle de coût d'usage l'est également. Dans une conception acier de la valeur, il n'y a pas, bien évidemment de coût d'usage mais seulement des coûts de production. Quand la richesse est assimilée à la quantité de matière produite, le «service» n'est pas considéré comme porteur de valeur parce qu'il n'est pas un travail cristallisé dans une matière.

Marx lui-même ne mangerait pas dans une assiette sale. Cependant, l'acte de laver l'assiette qui redonne à l'objet la valeur qu'il n'avait plus – une assiette sale n'a aucune valeur d'usage – ne crée pas de valeur, parce qu'il ne peut être cristallisé dans la matière. Dans cette conception, il n'y a pas de coût d'usage (ni de lave-vaisselle d'ailleurs). La richesse réside dans la fabrication de l'assiette, non dans son lavage quotidien. Seulement une assiette sale n'est plus une assiette. Ceux qui ont compris l'importance du procès et du coût d'usage fabriquent eux, par contre, des assiettes en papier, jetables.

L'exclusion du procès et du coût d'usage entraîne plusieurs conséquences :

1. Exclusion du travail domestique de la sphère de création de valeur.
2. Exclusion de l'activité de services de cette même création.

Quand le travail, qui ne se cristallise pas dans une matière, est exclu de la formation de la valeur, quand le coût d'usage n'est pas pris en considération, une possibilité de crise apparaît. Ce sera une crise de **valorisation incomplète**. Ainsi en est-il quand l'activité de services est atrophiée et crée une dépendance en services et produits intellectuels. Les pays qui maximisent la fabrication matérielle seulement sont, en général, ceux qui connaissent ce type de crise. De même, ceux qui excluent le coût d'usage domestique du champ de la valeur.

Un deuxième type de crise apparaît quand le coût d'usage prend une trop grande importance dans le processus de valorisation. Le procès d'usage peut devenir l'élément essentiel de ce processus et entraîner une crise dans la valorisation purement matérielle (la fabrication des supports d'usage).

Un troisième type de crise apparaît sur le plan physique, cette fois-ci, lorsque l'inexistence d'une valorisation dans l'usage compromet physiquement le développement des industries de fabrication de supports. Faute de logiciels appropriés, l'industrie des micro-ordinateurs ne se développe pas dans certains pays. Pas d'images, pas d'industrie de la télévision. On peut ici appeler les exemples innombrables qui conviennent. L'inexistence d'une valorisation dans l'usage peut impliquer l'inexistence des industries correspondantes,

liées au procès d'usage ou de fabrication matérielle, et donner naissance à une crise industrielle.

La crise peut survenir autrement : l'ère de l'acier se proposait de transformer les gens en O.S. par une réduction draconienne des actes dans l'usage de la force de travail, des machines et des produits. Tout procès d'usage devait être réduit à sa plus simple expression, la richesse se traduisant dans l'accumulation d'un maximum de matière. Or, l'usage de force de travail ne se réduit pas à une quantité de force disponible, celui des machines ne se réduit pas non plus à une quantité d'équipements disponibles ni celui des produits à une quantité de matières consommables.

La valorisation ne peut uniquement tenir à une reproduction élargie d'O.S., mais exige la prise en compte d'éléments tenant à l'usage seul et non à la matière physique ou financière. La reproduction élargie d'O.S., dispensateurs de force de travail et, en même temps, consommateurs par destruction physique des marchandises qu'ils produisent, n'assure pas une valorisation complète du capital.

Nous pouvons, dans ces conditions, dire que le procès de production-valorisation est complet quand il inclut :

1. Un procès d'usage de la force de travail, différent du procès de travail propre à la fabrication. Il existe des modes de valorisation spécifiques tenant à cet usage (entreprises de formation, d'intérim, etc...).
2. Un procès d'usage de l'équipement, qui ne met pas seulement en oeuvre la valeur matérielle de cet équipement mais touche à son usage (valorisation liée aux brevets, technologie, ingénierie, maintenance, etc...).
3. Un procès d'usage de la monnaie.
4. Un procès d'usage des produits finis.

Toute valorisation s'opère doublement :

- dans un cycle matériel (les valeurs d'usage)
- dans un cycle d'usage.

(janvier 1984)

Notes

[*] Professeur agrégé, I.S.E., Oran.